

Etude TNS Sofres pour l'APECESU sur l'utilisation du CESU RH préfinancé

Le CESU RH, un outil de politique sociale utilisé à 75% pour les services à la famille par des bénéficiaires aux revenus modestes.

L'APECESU, Association Professionnelle des Emetteurs de CESU préfinancé a mené avec TNS Sofres une étude (du 13/2 au 8/3 2012) auprès d'un échantillon de 1218 bénéficiaires et utilisateurs de CESU RH préfinancé. L'objectif de l'étude était pour l'APECESU de mieux cerner le profil des bénéficiaires de CESU RH, de savoir comment cet outil est attribué aux salariés et de connaître les bénéfices perçus à travers son utilisation.

Rappel sur le marché du CESU RH Préfinancé (source APECESU nov. 2011):
Depuis sa création en 2006, le CESU RH connaît un rapide développement en s'appuyant notamment sur l'exonération de cotisations sociales dont bénéficie la participation de l'employeur à son financement. En 2011 le CESU RH atteint un volume d'émission de **270 millions d'euros** (+10% par an) pour plus de **700 000 bénéficiaires**.
Parmi les financeurs, ceux du **secteur privé** (Entreprises et CE) représentent encore une large majorité du volume d'émission avec **185 millions d'euros** et la progression la plus importante. (plus d'informations sur <http://apecesu.org/>)

➤ **Les revenus modestes, principaux bénéficiaires de CESU RH**

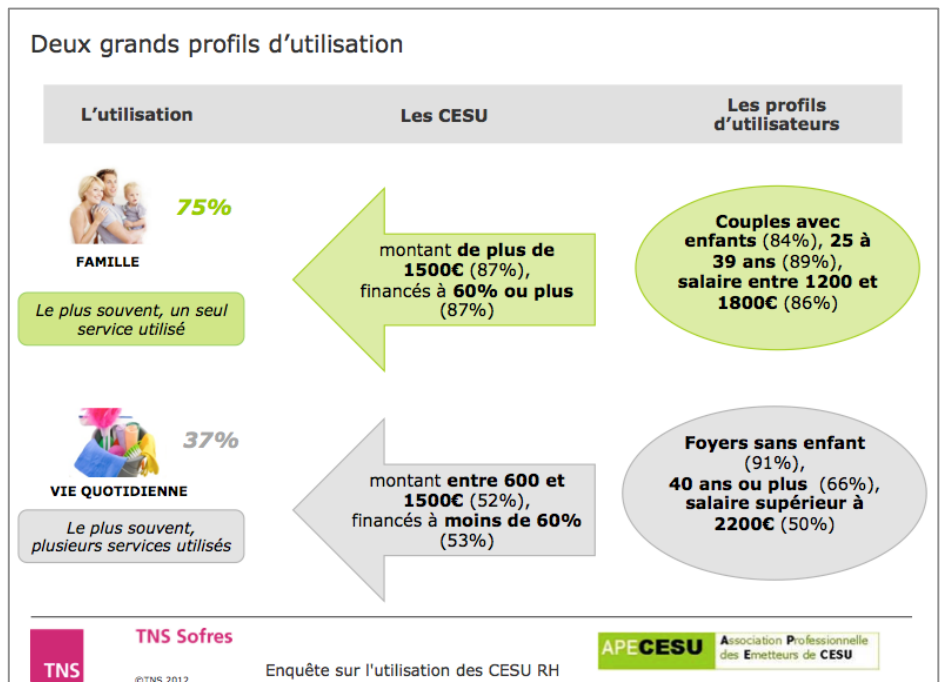
Le CESU RH est un outil qui bénéficie principalement à des salariés aux revenus modestes : 60% des bénéficiaires de CESU RH ont un revenu net mensuel inférieur à 2 200 €. Leur profil : à dominante féminine (68%) avec un cœur de cible âgé de 30 à 49 ans (79%). 93% d'entre eux vivent en couple avec des enfants à charge (89%) et, leur salaire mensuel net se situe entre 1200 et 2200 euros (52%).

➤ **Une utilisation majoritairement dédiée aux services à la famille pour 75% des utilisateurs**

L'utilisation du CESU RH est avant tout dévolue aux **services liés à la famille** (garde d'enfant, soutien scolaire) sollicités par **75% des bénéficiaires** (en grande majorité, couples de 25 à 39 ans avec enfants, salaire entre 1200 et 1800 € net), puis à la **vie quotidienne** (ménage, jardinage...) à **37%** (foyers sans enfants, 40 ans ou plus, salaire supérieur à 2 200 € pour la moitié des bénéficiaires).

Cette utilisation varie logiquement en fonction des profils des bénéficiaires qui paient en moyenne 1,3 services par ce biais.

- Parmi les services liés à la famille (75%), celui le plus couramment utilisé est la **garde d'enfant** pour **71% des bénéficiaires**.
- Loin derrière, on retrouve pour les services de la vie quotidienne (37%), **l'aide ménagère** utilisée par **35% des bénéficiaires**.
- Les autres utilisations sont plus anecdotiques ; le jardinage à 7%, le soutien scolaire à 5%.



➤ **Le CESU RH, un outil perçu comme une réelle aide financière**

En déclaratif, le CESU RH est principalement considéré comme une **aide financière**. Pour **75%** des répondants, il apporte au quotidien des **bénéfices budgétaires et financiers**. Plébiscité par ses utilisateurs, 99% sont prêts à les recommander, et 88% le feraient certainement. Il est aussi apprécié pour sa **praticité d'utilisation** (18% des citations) et pour les **bénéfices sur la qualité de vie** qu'il apporte (16% des citations)

➤ **Un outil qui participe aussi bien au financement de services indispensables qu'additionnels**

- Pour la **garde d'enfant** (service à la famille), le CESU RH s'impose comme **une aide au financement d'une dépense contrainte**. **Sans le CESU RH, 62 % des personnes** qui font appel à la garde d'enfant **continueraient à utiliser autant ce service** avec un impact non négligeable sur leur budget. Et, sans lui, seuls 33% des bénéficiaires utiliseraient moins ou pas du tout ce service.
- Pour d'autres services considérés comme **additionnels** (Vie quotidienne), le CESU RH constitue à l'inverse un **déclencheur du recours aux services à la personne** et donc **générateur d'emplois**. Ainsi, les personnes qui font appel aux services de soutien scolaire ou d'aide ménagère tendraient à limiter voire abandonner ces services s'ils ne bénéficiaient plus de CESU RH. Parmi les bénéficiaires utilisant le CESU RH pour de l'aide ménagère, **74% utiliseraient moins ou pas du tout ce service s'ils n'avaient pas de CESU** (seuls 23% l'utiliseraient autant).

➤ **Les employeurs plus nombreux à financer pour un montant annuel relativement élevé**

Le CESU RH est financé majoritairement par les employeurs/ directions RH (63%) et dans une moindre proportion, par les CE / comité d'œuvres sociales (37%).

Le montant en CESU RH reçu en moyenne chaque année est relativement élevé puisque **60%** des bénéficiaires reçoivent 900 € ou plus par an et 36% reçoivent 1 500 € ou plus.

Concernant la participation de l'employeur/CE sur le montant du CESU :

- **60%** des CESU sont financés à **60% ou plus par les entreprises/direction RH**
- **83%** des CESU sont financés à **moins de 60%** par les comités d'entreprise/comité d'œuvres sociales

➤ **Le CESU RH, un outil facile d'utilisation y compris dans le cadre de l'emploi direct**

75 % des utilisateurs de CESU RH ont recours à un intervenant dont ils sont l'employeur (emploi direct) et **17 %** font appel à un prestataire de services (8% utilisent les deux). Dans le cadre de l'emploi direct, la déclaration des heures travaillées n'apparaît pas comme un frein, puisque près de **8 bénéficiaires sur 10** estiment qu'il est facile d'effectuer cette formalité (44% la trouvent même très facile).

« Le CESU RH reste un outil déterminant pour la politique sociale de l'entreprise. Soit il constitue une aide financière pour une dépense indispensable (garde d'enfant), soit il contribue à concilier vie privée et vie professionnelle dans le cadre de services additionnels qui ne seraient plus utilisés sans son existence et qui permettent la création d'emplois, » déclare Philippe Perrin, Président de l'APECESU.

A propos de l'APECESU

L'APECESU, Association Professionnelle des Emetteurs de CESU, a été fondée début 2008 à l'initiative des six émetteurs de CESU préfinancé, habilités par l'Agence Nationale des Services à la Personne : Chèque Domicile, Domiserve, Edenred, La Banque Postale, Natixis Intertitres et Sodexo Solutions de Motivation.

Elle a pour objectifs d'étudier et de défendre notamment auprès des Pouvoirs Publics et des médias tous les aspects législatifs, réglementaires, économiques et sociaux du dispositif du CESU, d'étudier et de proposer aux Pouvoirs Publics des évolutions et des améliorations au dispositif. L'APECESU, association loi 1901, est constituée des membres du Bureau :

Président : Philippe Perrin (Domiserve) - **Vice-présidents** : Antoine Dumurgier (Edenred) et Bertrand Léger (Chèque Domicile) - **Secrétaire Général** : Ophélie Fanton (Sodexo Solutions de Motivation) - **Trésorier** : Eric Beguin (Natixis Intertitres)

<http://apecesu.org/>

Contact presse : Nathalie Hamelin- Presse Attitude - 01 73 79 50 88- nhamelin@presseattitude.com